

## PROGRAMME DE FORMATION

# Jugement des Chevaux

<b>OBJECTIFS</b>	Savoir juger la valeur d'un cheval sur son modèle et allures
<b>PRE-REQUIS</b>	
<b>PUBLIC :</b>	Professionnels et futurs professionnels du monde du cheval
<b>LIEU :</b>	Salle de réunion mairie de Lodève – Terrain Domaine de Fignols Soumon
<b>DATES :</b>	Dernier trimestre 2012
<b>CONTACT :</b>	Inscriptions : Jennifer Leblond ☎ 04.67.20.88.59 Renseignements sur la formation : Rémi Aurejac : 06.81.58.13.23
<b>INTERVENANTS :</b>	<b>Conseil des Equidés LR : Yves RICHARDIER 06 73 06 31 76</b>
<b>MOYENS PEDAGOGIQUES :</b>	Exposé participatif, posters, carnet de valorisation, évaluations des animaux sur le terrain
<b>DUREE :</b>	7 heures
<b>PRIX :</b>	<b>215 €</b> (prise en charge partielle par votre fonds de formation, le Fond Social Européen et la Chambre d'Agriculture de l'Hérault). Pour les ressortissants VIVEA : prix restant à votre charge : <b>00 €</b> Autre public : nous consulter
<b>ATTESTATION</b>	Une attestation de stage est remise aux stagiaires à la fin de la formation

### 1 JOURNEE – DUREE : 7 H

**9 h 00 – 12h30 En salle**

Intervenant : Conseil Yves RICHARDIER

Explications sur les principaux points de force que l'on doit retrouver chez tout cheval. Ces explications seront en relation directe avec la première partie du carnet de valorisation et sa lecture, mais aussi directement liées avec l'énumération de ces qualités à rechercher en les positionnant sur le squelette d'un cheval sur poster.

La localisation de ces différentes parties sur le squelette en signifiant leurs noms propres, permettra aussi de faire comprendre la mécanique d'un cheval avec son moteur, sa propulsion et sa transmission vers l'avant.

### Prévoir de quoi pique-niquer

**13h30 – 17h00 Sur le terrain**

Intervenant : Conseil Yves RICHARDIER

Lecture détaillée des deux volets du carnet de valorisation et comment le remplir.

Directement sur le terrain pour pouvoir profiter de chevaux et mettre en pratique les études du matin sur les qualités à rechercher et les principaux défauts à systématiquement éliminer.

Présentation de chevaux et notation de chaque cheval par les stagiaires de façon individuelle à partir d'une grille, comme le font les juges lors des concours d'élevage de "modèle et allures", ceci pour apprendre à disséquer rapidement un cheval de visu n'importe où et à n'importe quel moment.

à renvoyer le plus rapidement possible à Jennifer LEBLOND - Chambre d'Agriculture de l'Hérault  
Mas de Saporta – Maison des agriculteurs A – CS 10100 – 34875 LATTES cedex – Tél. : 04 67 20 88 59 - Fax : 04 67 20 88 95  
leblond@herault.chambagri.fr

Mme, M. \_\_\_\_\_ Tél \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Date et lieu de naissance \_\_\_\_\_

Production principale : \_\_\_\_\_

Participera à la formation :

**« Jugement des chevaux »**

**Ressortissants VIVEA :**

Exploitant  Conjoint collaborateur  Aide familial :   
En cours d'installation (PPP)<sup>1</sup> :  Cotisant solidaire

**Salariés :**

Salarié FAFSEA  Salarié OPCA2  Autre fonds (à préciser)

**Documents obligatoires à joindre :**

► **Pour les rattachés VIVEA : Exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux, PPP, et cotisants solidaires**

- **Pour les exploitants, conjoints collaborateurs, aides familiaux :**
  - L'attestation de régularité de situation au regard du fonds d'assurance formation VIVEA<sup>2</sup>
- **Pour les personnes en cours d'installation :**
  - Une attestation du Point Info installation ou une copie du PPP
- **Pour les cotisants solidaires :**
  - Une attestation d'affiliation émise par la MSA.

► **Pour les salariés :**

✓ **Un chèque du montant de la formation établi à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture 34**

- Salariés FAFSEA : contacter Christian Chapsal 04 99 52 21 21
- Salariés OPCA2 : contacter 04 42 20 93 52



Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_



<sup>1</sup> Pour les personnes en projet ou en cours d'installation, merci de nous faire parvenir l'attestation de votre point info concernant vos démarches.

<sup>2</sup> Pour les exploitants agricoles, conjoints collaborateurs ou aides familiaux, à demander à la MSA, au responsable de votre dossier dont le n° de tél figure en haut à gauche de votre «bordereau d'appel de cotisation »